

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Cohésion Territoriale et
Appui aux Communes - Habitat
N° 2025 – D - 389

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS
PIG ET OPAH RU MULTI SITES**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n° 173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre,

Vu, la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention OPAH RU multi sites,

Vu la délibération n°24 du conseil communautaire du 24 janvier 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°19 du conseil communautaire du 21 février 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°3 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°78 du conseil communautaire du 28 mai 2025 approuvant la modification n°2 du règlement d'intervention de GrandAngoulême dans le cadre de sa politique de soutien au parc privé,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n° 94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 40 000,00 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles du bénéficiaire, l'annexe 1 sera publiée et l'annexe 2 transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 opération 1070.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de l'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 08 DEC. 2025

Le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 08 DEC. 2025
Publié ou notifié,
Le 08 DEC. 2025

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention
		Taux	Montant	
016012133	68 100,60 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012142	53 146,81 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012165	55 000,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012193	54 552,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012196	70 000,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012202	65 490,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012222	49 029,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012226	70 000,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012251	66 946,65 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012270	65 983,21 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012285	57 417,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012290	70 000,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012294	45 125,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012328	27 427,48 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012353	52 049,80 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012362	57 205,12 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012365	23 592,40 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012411	28 849,16 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012459	26 761,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012461	35 775,65 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
TOTAL	1 042 450,88 €		40 000,00 €	